

gouvernement, son parti lui laisserait la chance de faire ses preuves avant de prendre toute initiative.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Gardiner: Mais il y avait une différence entre l'attitude de la CCF et celle du Crédit social, après que ces deux partis eurent fait leur déclaration, le chef du second parti le plus important, le premier ministre, a déclaré aux journaux et à la radio que si le chef du parti conservateur était disposé à se charger de la tâche de gouverner, son parti serait disposé à l'appuyer afin qu'on puisse faire tout ce qui est essentiel de faire par suite de ce qui s'est passé pendant la campagne électorale. C'est sur cette entente que le chef du parti conservateur est devenu premier ministre.

C'est ce que nous avons cru comprendre quand nous sommes venus à la Chambre. D'après ce que je viens de dire, évidemment, le Gouverneur général a demandé au chef du parti conservateur de former un gouvernement mais, si la première fois que nous sommes venus à la Chambre—comme l'a signalé le ministre des Finances cet après-midi,—nous avons défait le gouvernement, et les trois groupes, votant ensemble, auraient pu le faire...

Des voix: Oh! oh!

Le très hon. M. Gardiner: Si nous nous étions entendus comme on a dit que nous aurions dû le faire, pour leur enlever le pouvoir par la voie du scrutin, je ne crois pas que la population du pays nous aurait considérés comme ayant tenu l'engagement pris dans les circonstances inusitées qui ont suivi les élections.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Gardiner: Nous avons donc tenu notre engagement jusqu'à ce jour. On a prétendu aussi, et c'est même, je crois, le chef suppléant du parti CCF qui l'a dit il y a quelques instants, que son parti avait toujours, sauf une fois, voté pour la motion de défiance. Je lui dirai que si tous les partis représentés à la Chambre, hormis les tenants du gouvernement, avaient suivi la même méthode que le sien, nous aurions tous trompé la confiance que nous avons tâché de donner à la population de notre pays, quand nous leur avons dit que nous allions aider le gouvernement à gouverner pendant un certain temps. Or, nous avons tenu notre engagement à tout instant jusqu'ici; mais mes amis d'en face aiment à présenter la motion de lundi il y a huit jours comme une motion absurde. Le chef suppléant du parti CCF est apparemment du même avis.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En effet.

Le très hon. M. Gardiner: Quoi qu'il en soit, je tiens à dire à mes honorables amis qui siègent en face qu'il se peut que cette motion...

Une voix: Absurde.

Le très hon. M. Gardiner: ...est la seule qu'on pouvait présenter, qu'elle l'ait été de cette façon ou non.

C'est le gouverneur qui serait obligé de prendre une décision si nous avions voté contre le parti au pouvoir. C'est lui qui déciderait s'il se trouve à la Chambre un chef qui puisse former un gouvernement capable de rallier la majorité et, dans ce cas, il lui faudrait décider qu'il existe encore un chef capable de rallier une majorité et le parti qui gouverne actuellement aurait pu être remplacé sans élection. Celui qui s'est montré capable de rallier une majorité...

M. le président: A l'ordre!

Le très hon. M. Gardiner: ...au moment où le Gouverneur aurait à faire un choix, aurait eu le droit de remplacer celui qui ne pouvait rallier de majorité. Le chef de ce parti qui aurait proposé un vote de défiance aurait dit, eu égard aux votes accordés à la Chambre, que son parti avait encore une majorité. Le Gouverneur général aurait dit: Je dois donc le désigner. Quand le chef du parti conservateur a assumé le gouvernement du pays, comme il l'a fait le 21 juin, il a dû aussi assumer l'obligation de décider, quand le moment serait venu où il ne pourrait plus diriger le pays, parce qu'il ne jouirait plus d'une majorité à la Chambre, de dire qu'il abandonne le pouvoir.

Il ne peut en être absolument certain que lorsqu'une question de ce genre est mise aux voix, mais il n'y a pas eu de mise aux voix et je crois comprendre, d'après la tournure des événements ici, qu'il n'y en aura pas. Cependant, quelque chose va se passer et, que ce soit ce que ça voudra, qu'il y ait dissolution et élections, je dis au chef du gouvernement qu'aucun geste de la Chambre ne lui a donné le droit d'agir comme on se propose de le faire en ce moment.

Des voix: Bravo! bravo!

Le très hon. M. Gardiner: S'il croit que, ayant reçu l'appui du parti libéral chaque fois qu'une motion de défiance a été mise aux voix, il peut maintenant s'adresser à la population et dire qu'il demande son verdict parce que son gouvernement n'obtient plus l'appui des députés à la Chambre, il lui faudra réfléchir de nouveau à la population de notre pays.